

<i>Contrôle du</i>	<i>Anomalies constatées</i>	<i>Classement ASN ¹</i>	<i>Suites ASN / commentaires SNC</i>
7 sept. 2006	Laboratoire d'analyse dans un bungalow : <ul style="list-style-type: none"> • anomalie d'indication de sortie du laboratoire vers zone surveillée, • « potentiel calorifique » anormalement élevé, • définition du zonage déchets non conforme aux exigences réglementaires. 	Dac	Demande de « prendre les dispositions qui s'imposent » pour le fléchage de sécurité et zonage déchets, une « gestion plus rigoureuse » du risque incendie; et proposer un plan d'action dans un délai de 2 mois. <i>Noter le caractère subjectif de ces prescriptions. Comme d'habitude, nous ne saurons rien des suites données et le rapport à l'observatoire sera « aucun constat ».</i>
7 sept. 2006	Installation découplage transit (IDT) : des manilles de manutention qui devaient être contrôlées en mars 2006 ne l'ont pas été. L'exploitant n'a pu prouver que ces manilles sont consignées.	Dac	Demande de justifier la non réalisation du contrôle réglementaire !!! <i>pour ne pas sanctionner l'infraction par un événement niveau 1 échelle INES.</i> Demande par ailleurs de procéder à une « revue d'ensemble » des contrôles réglementaires du matériel de manutention. (<i>i.e. enterrement</i>).
7 sept. 2006	Consigne incendie n'est pas lisible dans l'IDT	Dac	Demande d'assurer la lisibilité des consignes de sécurité.
7 sept. 2006	Approvisionnement de colis neufs : un caisson de 5 m ³ arrivé fissuré, retourné au fournisseur pour remplacement, est revenu avec le même numéro. Événement non tracé dans les documents adéquats. (caisson réparé ?)	Dac	<i>Encore un événement niveau 1 INES qui se traduit par une « demande de veiller au renseignement exhaustif des documents de transport ».</i> Demande de s'assurer auprès du transporteur que la caisson a été remplacé et non réparé, de procéder à un examen de l'organisation d'approvisionnement des colis neufs et d'en transmettre les conclusions. <i>Bref, une fois de plus, on écrase le coup !</i>
7 sept. 2006	Incohérence entre les documents référentiel documentaire de l'exploitant (eDF-CIDEN) concernant la surveillance des prestataires.	Dac	Demande de vérifier que le remplacement d'une référence par une autre n'a pas d'impact sur la qualité de surveillance, et de veiller à la cohérence du référentiel. <i>Ici, l'ASN signe son incompétence : c'est à elle et non à l'exploitant de juger de l'impact sur la qualité.</i>
7 sept. 2006	Audit réalisé le 7 juin 2006 par le CIDEN sur la mise en exploitation de l'IDT mais les délais du plan d'action résultant ne sont pas mentionnés.	Dac	Demande une date de validation des conclusions sur les fiches d'audit CIDEN et à être informé des suites données à l'audit du 7 juin 2006 (<i>aux fins d'enterrement par l'ASN comme d'habitude</i>).

1 **Chiffre** : niveau INES, **Dac** : demande d'action corrective, **Ci** : demande de complément d'information, **Obs** : observation.

Contrôle du	Anomalies constatées	Classement ASN	Suites ASN / commentaires SNC
7 sept. 2006	Une note décrivant les modalités de modification temporaire zonage déchets (ZDC -> ZDN -> ZDC) n'est pas référencée dans l'étude déchets, et n'a pu être approuvée par l'ASN.	Ci	Demande communication de cette note et révision « adéquate » de l'étude déchets. Ben voyons ! on utilise une note qui ne fait pas partie des procédures approuvées et remet en cause de fond en comble le zonage déchets (ZDC devenant temporairement ZDN !) Mais faute avouée, faute pardonnée : l'ASN régularise !
9 août 2006	Catégorisation des surfaces à assainir (BCI) : contrôles qualité obligatoires par arrêté du 10 août 1984. EDF n'a pu apporter la preuve de leur réalisation par le CIDEN.	Ci	Demande de justifier que cette organisation répond aux exigences de l'arrêté qualité ! En d'autres termes l'ASN ne demande pas à EDF de respecter cet arrêté, mais de « justifier » que son non respect répond quand même à ses « exigences »!!!
9 août 2006	Idem précédente formulée différemment	Ci	Idem en précisant « répond pleinement aux exigences de l'art 9 »
9 août 2006	<u>Échantillon de langue de bois</u> : « ...Compte tenu de l'importance des mesures post assainissement, les inspecteurs <i>estiment</i> qu'EDF doit être particulièrement attentif à la représentativité des mesures ainsi réalisées ainsi qu'à la pertinence des procédures de qualification des appareils de mesure utilisés. »	Obs	De deux choses l'une : soit les mesures post-assainissement et les procédures de qualification des appareils sont formalisées dans un référentiel et les inspecteurs constatent leur respect ou non; soit ce référentiel n'existe pas et les rôles de l'ASN n'est pas de prodiguer des conseils à un expérimentateur qui ne comprend pas l'importance des mesures, mais d'imposer en amont ce référentiel. L'ASN ici est en dessous de la norme EN 45004.
9 fév. 2006	Bâtiment de protection de site (PCP), le report d'alarme n° 9 « défaut automate » ne s'allume pas.	Dac	Pour ces deux anomalies concernant les alarmes, l'une qui ne fonctionne pas et l'autre qui indique une anomalie permanente sur le filtrage des rejets radioactifs dans l'atmosphère, il est incompréhensible que l'ASN n'en classe aucun comme incident ne serait-ce qu'au niveau 0 sur l'échelle INES. À titre indicatif, sur une installation de gaz domestique, la moindre défaillance d'un organe de sécurité constatée lors d'un contrôle entraîne systématiquement la condamnation de l'installation. Mais peut-être l'ASN considère-elle que l'INB EL4-D de Brennilis est moins dangereuse qu'une gazinière ?
9 fév. 2006	Alarme n°43 : défaut d'avance papier mesureur d'activité β poussières de ventilation bâtiment ER, depuis plusieurs jours au moment du contrôle sans que les gardiens n'aient pris de mesure corrective.	Ci	Il est clair qu'il n'est pas besoin d'attendre 50 ans pour perdre la mémoire de l'expérience acquise si on ne prend pas la peine
9 fév. 2006	Retour d'expérience : la base de données informatique (COPRA) ouverte auprès du	Ci	

Contrôle du	Anomalies constatées	Classement ASN	Suites ASN / commentaires SNC
	CIDEN pour capitaliser l'expérience acquise lors de la déconstruction de Brennilis n'est pas renseignée par le site des Monts d'Arrée		d'alimenter cette mémoire en données.
9 fév. 2006	Départ de feu dans l'enceinte réacteur maîtrisé par les intervenants extérieurs qui n'ont de ce fait pas prévenu l'équipe locale d'intervention (ELI) comme c'est prescrit dans les procédures. Situation indiquée comme « non exceptionnelle » par l'exploitant.	Ci	Encore une violation des procédures de sécurité qui échappe à la mémoire ci-dessus, contribuant à fausser la vision qu'offre le site de son état de sécurité. L'ASN ajoute à cette faute en ne la classant pas comme événement sur l'échelle INES.
9 fév. 2006	Essais périodiques (EP), plusieurs n'ont pas été réalisés en 2005 avec la périodicité requise.	Ci	
9 fév. 2006	Absence d'extinction automatique d'incendie dans le local archives du site et pérennité incertaine de ces archives.	Ci	Les archives ont effectivement d'autant plus de chances de disparaître dans un incendie qu'on attend pour le démantèlement complet !
9 fév. 2006	Filtre haute efficacité (HE) de la ventilation de l'ER : encrassement rapide et récurrent des pré-filtres entraînant leur remplacement plus fréquent => ajout de filtres supplémentaires directement sur les bouches d'extraction et remplacement des pré-filtres par des renforcés pour augmenter le seuil de colmatage de ces derniers.	Ci	L'ASN demande le nouveau seuil de colmatage et les conséquences des modifications sur le bilan aéraulique d'ensemble. Pourtant, renforcer ces filtres pour supporter <u>mécaniquement</u> un colmatage plus important a non seulement une incidence sur l'équilibre du circuit aéraulique, ce qui devient ici secondaire, mais sur l'efficacité même de ces filtres qui ne peuvent plus être qualifiés de HE selon leurs spécificité initiales, notamment par augmentation du débit de fuites dû à l'augmentation du Δp exponentielle au colmatage. Il en découle une pollution radiologique de l'environnement accrue.
9 fév. 2006	Découverte de mercure dans une canalisation de l'ER. Elle proviendrait de l'aspiration du mercure d'un appareil de mesure (généralement mano ou déprimomètre pour les faibles pressions. Cet	Ci	L'ASN demande d'indiquer les conditions d'entreposage et d'élimination de ce mercure. Cet incident est pourtant, en plus, révélateur d'une incompétence des opérateur relative à ce qu'ils opèrent. L'aspiration de mercure d'un déprimomètre dans une

<i>Contrôle du</i>	<i>Anomalies constatées</i>	<i>Classement ASN</i>	<i>Suites ASN / commentaires SNC</i>
	incident est donc révélateur d'un défaut aéraulique.		canalisation est une faute de débutant qui peut être admise dans le laboratoire d'un LEP, pas dans une centrale nucléaire.
20 sept 2005	Déchets contenant de l'amiante entreposés sur la dépositante sans qu'un registre DIS ne soit tenu et sur une aire libre d'accès	Dac	
20 sept 2005	Bennes de déchets conventionnels sorties de la dépositante pour mise en place d'une couverture n'ont pas été remis en place.	Dac	
20 sept 2005	Plusieurs « big bag » contenant de l'amiante issue du décalorifugeage du bâtiment IPE entreposés dans une zone non prévue à cet effet	Dac	
20 sept 2005	Pas de justificatifs de déclaration à la Préfecture pour les transporteurs EURL GUYOT INDUSTRIE et GUYOMARCH.	Dac	Rendu obligatoire par décret du 30 juillet 1998 relatif au transport par route de déchets. L'ASN demande en outre si l'EURL GUYOT INDUSTRIE possède bien toutes les autorisations nécessaires au traitement des déchets conventionnels provenant d'INB.
20 sept 2005	Suivi des demandes d'action formulées dans les fiches de surveillance par sondage (FSS) des déchets déficient : il manque les échéances de réalisation et la validation de celle-ci.	Ci	
20 sept 2005	Constats dans l'ER : plusieurs casques sans leur propriétaire, un intervenant sans son casque, affichages de radioprotection obsolètes, un boîtier électrique endommagé, absence de balisage en dessous du pont polaire subissant des travaux.	Ci	4 manquements à la sécurité en une seule visite du chantier réacteur (zone dite contrôlée) qui fait l'objet d'une simple demande de complément d'information de la part de l'ASN prise en flagrant délit de complaisance (« petit polisson va » disait le juge débonnaire aux Dalton !).
20 sept 2005	Anomalies d'organisation du vestiaire-sas de la zone contrôlée : absence de mules dans le	Obs	Les gens rentrent à la maison avec des radionucléides sur les mains après avoir touché leurs vêtements-déchets. Mais l'ASN se

<i>Contrôle du</i>	<i>Anomalies constatées</i>	<i>Classement ASN</i>	<i>Suites ASN / commentaires SNC</i>
	vestiaire « froid ». Lors de la sortie, après contrôle au portique C1, les premiers vêtements à retirer sont les gants.		contente de s'en étonner dans une simple observation, donc sans suite.
21 avr 2005	Procédure Bouygues n°2004-024 vitesse balayage pour confinement zone tritiée > 1,5 m/s.	Ci	ASN demande comment est effectué la vérification du respect de cette prescription (moyens, fréquence de contrôle).
21 avr 2005	Difficulté de compréhension et manque de clarté de la note de calcul de la tenue des ouvrages du BCI, notamment justification du choix de la cote de rabattage de la nappe phréatique.	Ci	
21 avr 2005	Périodicité d'essai d'enclenchement sur niveau haut des pompes rabattement de la nappe phréatique réalisé mensuellement alors que les RGE imposent un essai hebdomadaire.	Obs	Ceci constitue un « écart ». Mais l'ASN se contente de noter « qu'une déclaration d'incident sera transmise à l'ASN dans les meilleurs délais (déclaration transmise à l'ASN par télécopie du 22 avril 2005)... ». Quid dans la revue Contrôle ?
21 avr 2005	Consulté mode opératoire sur circulation et approbation dossier de réalisation	Obs	Noté que cette note allait être mise à jour à l'été 2005 dans le cadre de l'application du manuel qualité CIDEN.
24 août 2004	Locaux assainis mais maintenus en zone à déchets nucléaires.	Dac	Demande de rétablir une barrière physique avec les zones à déchets conventionnels contiguës.
24 août 2004	Ouverture de reprise de déchets tritiés. Documents chantier à risque tritium, démarche ALARA, analyse de risque soulève questions	Ci	- prise en compte du facteur humain dans l'analyse de risque ? - prise en compte du risque de contamination, interne ? - risque port de la tenue type MURU n'est pas évoqué.
24 août 2004	Déphasage documentaire (dossier de suivi) entre le contrôleur et l'entreprise	Ci	Demande d'indiquer les mesures prises pour remédier. Pourquoi pas une demande d'action corrective ?
24 août 2004	Déposante : marquage et signalisation succincts ou absents. Accès à la zone totalement libre.	Ci	Idem, pourquoi pas une action corrective, il s'agit d'un écart.
24 août 2004	Évènement de rupture de confinement	Obs	demande dossier et avis du GTS et procédure de suivi des personnes compétentes en radioprotection des intervenants.

<i>Contrôle du</i>	<i>Anomalies constatées</i>	<i>Classement ASN</i>	<i>Suites ASN / commentaires SNC</i>
29 avril 2004	Le site rencontre des difficultés dans l'évacuation des effluents liquides et déchets tritiés provenant du circuit d'eau lourde.	?	S'interroge sur les répercussions que l'augmentation de la durée d'entreposage de ces déchets pourrait avoir sur les opérations préparatoires au démantèlement complet.
24 août 2004	Colmatage du filtre THE de la STE supérieur à 1000 Pa, le filtre n'a été remplacé qu'au bout de 8 semaines. Les opérations d'assainissement de la STE se sont malgré tout poursuivies sans autre mesure compensatoire.	Dac	Demande ensemble éléments justifiant le changement des filtres THE de la STE, d'apporter la preuve qu'un test d'efficacité est effectué après chaque changement de filtre THE, et de formaliser la conduite à tenir en cas de résultat non conforme, spécifier le cas échéant les délais d'indisponibilité ou de réparation.
24 août 2004	20 m ³ d'effluents liquides qui devaient être évacués avant fin 2003 sont encore en attente faute de personnel suffisant.	Dac	Des événements reliant les bâches d'entreposage au circuit de ventilation, Il ne semble pas acceptable d'envisager des travaux de modification de la ventilation de l'ER tant que ces effluents ne sont pas totalement évacués.
24 août 2004	Déchets tritiés refusés au centre de l'Aube. Réflexion en cours sur reconditionnement dans l'enceinte réacteur et expédition à CENTRACO. Mais il y a interférence entre ces travaux à risque tritium et ceux prévus sur la ventilation de l'enceinte réacteur.	Dac	Soumettre ces opérations à l'avis du comité de sûreté déconstruction (CSD). L'ASN demande de considérer l'évacuation des déchets radioactifs de l'installation comme prioritaires. Sur la ventilation et les rejets de gaz tritium dans l'atmosphère ?
24 août 2004	Filtre THE du bloc réacteur vers l'extérieur en cas de situation dégradée du BR	Ci	Comment et à quelle périodicité sera réalisé le test d'efficacité pour ce filtre.
24 août 2004	Système de récupération des effluents (SRE) de l'ER : importante quantité d'eau au niveau de l'extraction de la ventilation. Puisard du local SRE rempli d'eau	Ci	Faire des investigations pour déterminer l'origine de cette eau. Faire prélèvement et analyse radiologique de cette eau.
24 août 2004	Effluents liquides pompés dans les puisards de l'ER sont soit rejetés à l'Ellez, soit stockés en bâche de dépotage pour évacuation, selon résultat d'analyse.	Ci	Pratique non conforme arrêté 31/12/1999, tout déchet provenant d'une zone de déchet nucléaire doit être éliminé dans une filière autorisée. (Il s'agit donc d'une demande d'action corrective et non d'information).

<i>Contrôle du</i>	<i>Anomalies constatées</i>	<i>Classement ASN</i>	<i>Suites ASN / commentaires SNC</i>
24 août 2004	Présence dans couloir d'accès aux vestiaires ER de linge dans un fût de déchets non identifié ni scellé.	Ci	Demande que tout fût de déchet soit clairement identifié (idem, c'est une Dac et non un Ci).